



Ville de Mont-Saint-Hilaire

COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16

Compte rendu de la rencontre no 21

DATE : Jeudi 31 mai 2018

19 h à 22 h

Salle Jean-Guy Senécal

100, rue du Centre-Civique

VERSION FINALE

Sont présents :

BELLEROSE, Jean-Philippe, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

CHARPENTIER-BLANCHETTE, Éloïse, citoyenne de Mont-Saint-Hilaire

GRENON GILBERT, Émile, conseiller municipal, district des Patriotes (*arrivée vers 20 h*)

HÉROUX, Jean-Yves, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

HOULE, Sylvain, conseiller municipal, district du Piémont

PRÉVOST, Rachel, citoyenne de Mont-Saint-Hilaire

ROY, Claude, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

TONER, Louis, conseiller municipal, district de la Montagne

CHARRON, Christian, Chef du service de l'urbanisme

MOREL, Bernard, directeur, Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

MIMEE, Hugo, coordonnateur

Sont absents :

GOYETTE, Olivier, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

LOCHOU-BERTHIAUME, Catherine, citoyenne de Mont-Saint-Hilaire

1. Accueil et présentation de l'ordre du jour

- Le coordonnateur accueille les membres pour cette 21^e rencontre du comité.
- L'ordre du jour est ajusté.

2. Accueil d'un nouveau membre

- Les membres accueillent Jean-Philippe Bellerose, citoyen du Quartier de la gare, sur le comité.

3. Suivis des partenaires

Ville de Mont-Saint-Hilaire

- L'étude de caractérisation des paysages est débutée depuis le 31 mai. L'étude devrait prendre une année complète; toutefois, le diagnostic paysager préliminaire devrait être disponible d'ici 3-4 mois. 3 consultations citoyennes sont prévues afin d'enrichir cette étude. La première étape de l'étude consiste à dresser un portrait du secteur, à établir le nombre et la localisation des différentes unités de paysage de même qu'à faire ressortir les forces et faiblesses de chaque unité. La 1^{ère} consultation publique pourrait avoir lieu à la fin de la période estivale.
- Adoption du Règlement numéro 1269 intitulé : « Règlement de citation d'un site patrimonial afin de protéger le domaine Ozias-Leduc situé au 272 et au 284, chemin Ozias-Leduc ».

Comité des citoyens de la zone A-16

- Une 2^e édition de la marche et du pique-nique en blanc aura lieu le samedi 16 juin.

4. Adoption du compte rendu de la rencontre no 20

- Le compte rendu est adopté avec de petits ajustements mineurs.

5. Théorie en vue du travail sur le scénario Développement / Identification des éléments qui caractérisent la zone A-16

- Topographie
 - Le chemin Ozias-Leduc a un point haut vis-à-vis la rue Comtois et descend vers Saint-Mathias de même que vers la montée des Trente
 - Le chemin de la Montagne a un point haut à la limite sud de la zone A-16 et descend jusqu'au chemin Ozias-Leduc
 - Belle vue en perspective sur le centre-ville de Montréal et les couchers de soleil lorsqu'on revient par le chemin de la Montagne vers Ozias-Leduc
 - Obtenir les hauteurs / dénivelés à différents endroits
 - Identifier le point le plus haut de la zone A-16
- Hydrographie (milieux humides, ruisseaux)
 - Un ruisseau traverse la zone A-16 du parc sur Paul-Émile-Borduas, jusqu'au boisé Auclair et au milieu humide près de l'école de la Pommeraié
 - Obtenir étude de Biofila sur la propriété Nègre
 - Un lac sur une propriété privée sur le chemin de la Montagne est raccordé au ruisseau
 - La source de ce ruisseau est située dans la Vallée entre le Pain de sucre et le Burned Hill
 - La bande riveraine de protection prescrite pour ce ruisseau est de 10 mètres Si la Ville veut avoir une bande plus large, elle peut le négocier avec le propriétaire
 - Certaines villes ont protégé des bandes riveraines avec des largeurs supérieures à celles prescrites par la Loi (identifier exemples)

- Une bande de protection de 10 mètres s'applique également autour du milieu humide près de La Pommeraie
- Comment détermine-t-on un milieu humide? R. Selon la prédominance de plantes aquatiques
- La MRC a l'obligation de faire un plan de conservation des milieux humides, mais les études sont à la charge des municipalités et des promoteurs
- Toute caractérisation environnementale doit être faite par un biologiste
- Après 2 ans, les études doivent être refaites ou actualisées
- Sols (remblais, affleurements rocheux)
 - Une grande partie de la propriété Nègre a été remblayée lors de travaux d'aqueduc sur le chemin Ozias-Leduc en 2002 ou 2003. Vérifier si une étude de caractérisation des déblais a été effectuée à l'époque et demander les résultats
 - En 2018, du remblai a également été transporté sur un terrain derrière l'entrepôt de pomme
 - Présence d'un affleurement rocheux qui traverse la zone. Visible à différents endroits
- Faune
 - Présence d'espèces communes : chevreuils, canards, renards
 - Obtenir la liste des espèces menacées, à statut précaire, etc.
 - Obtenir la liste des études de caractérisation environnementale déjà effectuées pour cette zone
- Flore (boisés, EFE, plantes indigènes)
 - Est-ce qu'il y a des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)?
 - Le boisé près de l'école de la Pommeraie était autrefois un verger
 - Obtenir la liste des espèces menacées, à statut précaire, etc.
 - Obtenir la liste des études de caractérisation environnementale déjà effectuées pour cette zone
- Réseau de circulation (nœuds)
 - 2 chemins (de la Montagne, Ozias-Leduc)
 - nœud à l'intersection des 2 chemins
 - nœuds saisonniers (pommes) (intersection Ozias-Leduc et Paul-Émile-Borduas et parfois d'autres, ex. entrée Strøm Spa)
 - Vitesse réellement tolérée à 70 sur le chemin de la Montagne?
 - Besoin comptage
 - Besoin registre des accidents
 - Est-ce que les panneaux électroniques qui affichent la vitesse enregistrent les données?
 - Accès piétons pourraient être faciles via le parc sur Paul-Émile-Borduas, via les bouts de rues du quartier de la Pommeraie de même qu'à différents endroits via le chemin Ozias-Leduc
 - Commerces à Otterburn Park sur le chemin Ozias-Leduc génèrent achalandage et certaines problématiques
 - Intersections du chemin Ozias-Leduc avec la rue Comtois et avec la montée des Trente sont problématiques (visibilité, flux de voitures)

- Pistes cyclables (accès et liens possibles, nœuds)
 - La piste sur Ozias-Leduc vient à nouveau d'être reconnue (référence?) comme une excellente piste cyclable, bien conçue; toutefois, certains cyclistes roulent à contresens, surtout du côté des commerces à Otterburn Park
 - La piste cyclable du chemin de la Montagne n'est pas familiale. Elle est conforme aux normes applicables pour une piste sur un chemin municipal, mais ne le serait pas si c'était une route provinciale selon les critères du MTQ. Vélo-Québec l'a approuvée. Situation mieux qu'avant.
 - Connexions cyclables possibles via le parc sur Paul-Émile-Borduas, l'école de la Pommeraie (boul. De Montenach) et les bouts de rues dans la Pommeraie

6. Communications

- Suivi - sondage en ligne
 - Les membres finalisent le sondage qui pourra être lancé dès que les modifications à la programmation seront effectuées.
- Statut des zones concernées et des études en cours et à venir
 - Les membres s'entendent pour rendre ces informations disponibles sur le site web.

7. Planification des prochaines rencontres

- Un calendrier circulera afin d'évaluer les possibilités de rencontres cet été.

Suivis à effectuer

- Faire circuler le calendrier afin d'identifier les indisponibilités de chacun pour planifier des rencontres d'été, le cas échéant (H. Mimee);
- Rendre disponible l'étude de Biofila sur la propriété Nègre (C. Charron, B. Morel);
- Identifier exemples de villes qui ont protégé des bandes riveraines avec des largeurs supérieures à celles prescrites par la loi (H. Mimee);
- Lire le document *Quand l'habitat nous est-il suffisant?* (Tous);
- Obtenir la liste des espèces menacées, à statut précaire, etc. (H. Mimee);
- Obtenir la liste des études de caractérisation environnementale déjà effectuées pour cette zone (C. Charron, B. Morel);
- Les éléments caractérisant la zone A-16 (point 5) seront identifiés et cartographiés (C. Charron, B. Morel).

Hugo Mimee

Coordonnateur du comité